

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : Chargé(e) de mission directive inondation
N° VisioM Poste : 11369760016

Cotation du poste

Catégorie

Famille d'emploi

Emploi

Correspondance RIME

B / B+

Sécurité, prévention et gestion des risques

Référent sur une thématique risque - SEC011

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

Localisation

DEALM de Mayotte
Service environnement et prévention des risques
Unité risques naturels

Terre plein de M'Tsapéré – 97600 MAMOUDZOU

Contexte pro :

Le poste de chargé(e) de mission directive inondation est affecté à l'unité « risques naturels » (URN). Cette unité est composée de 5 agents avec le chef d'unité. Au sein de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM) de Mayotte, service déconcentré de l'État, l'unité se positionne dans le Service Environnement et Prévention des Risques (SEPR).

L'unité a pour mission la mise en œuvre de la politique de prévention des « risques naturels » de l'État, notamment :

- l'élaboration de document de planification (PPR, PGRI)
- le cadrage et l'accompagnement technique et financier de projets
- l'animation du réseau d'acteurs concernés par la prévention des risques naturels

92% de l'île est concernée par un aléa (hors sismique). Cette situation impacte l'urbanisation de ce territoire à forte croissance démographique (3,8 % par an de croissance démographique de 2017 à 2020 – source INSEE).

Missions :

- Mettre en œuvre la Directive Inondation :
 - Suivre le Plan de Gestion des Risques Inondations et la Stratégie Locale des Risques Inondations
 - Appuyer les Collectivités pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAPI et de la GEMAPI

- Contribuer à la prévention et à la gestion de crise d'inondation :
 - Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des PPRN de Mayotte (intégrant les risques inondations)
 - S'assurer de la qualité numérique des données « risques naturels inondation » (suivi des précisions d'aléa inondation, mise à jour de la couche SIG...)
 - Capitaliser et valoriser des connaissances sur le risque inondation (repères de crue, retex, suivi d'étude...)
 - Suivre les procédures de catastrophe naturelle inondation, le cas échéant
 - Instruire les dossiers Fond de Secours pour les Outre-Mer
- Contribuer à la mise en œuvre des missions de l'unité :
 - Contribuer aux avis URN sur des dossiers droit du sol ou environnementaux, notamment ceux concernés par les aléas inondations (réalisation de cartes, rédaction de l'avis)
 - Contribuer aux actions de sensibilisations aux risques naturels

Liaison hiérarchique :

Le supérieur hiérarchique direct est le chef d'unité « risques naturels », lui-même placé sous l'autorité du chef du SEPR.

Relations internes et externes, notamment :

- Les autres services de l'État au sein de la DEALM de Mayotte
- Les collectivités territoriales de Mayotte,
- Les porteurs publics et privés de projet d'aménagement ou de construction
- Météo France, CEREMA, SHOM, BRGM, bureaux d'études experts en risques naturels

Compétences :

- Compétences techniques :

- Connaissances dans le domaine des risques naturels en particulier des risques littoraux
- Maîtrise des logiciels QGIS, la suite bureautique Libre Office
- Gestion de données SIG
- Montage et animation de projet
- Rédaction administrative aisée

- Compétences relationnelles :

- Disponible et attentif à garder une concertation constructive
- Sens des initiatives et du travail en équipe
- Organisation et rigueur

Mode d'acquisition des connaissances :

Compagnonnage et formations du ministère

Conditions de travail :

- Matérielles à disposition : bureau partagé, ordinateur et téléphone, véhicules en pool
- Horaires et saisonnalités : variables selon le règlement intérieur de la DEAL
- Les fonctionnaires affectés à Mayotte bénéficient d'une majoration du traitement (décret n° 2013-964 du 28/10/13). Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017, bénéficient de l'indemnité de sujétion géographique instituée par le décret n° 2013-965 du 28/10/13
- Pour candidater : adresser votre CV, lettre de motivation, et formulaire PM104 aux contacts indiqués ci-dessous au plus tard le dernier jour de publication.

- Ce poste est un emploi permanent sur lequel peut être recruté un agent contractuel en l'absence de candidature d'agent fonctionnaire ayant un profil adapté aux missions

Contacts :

Damien ROUSSEAU, chef d'unité « risques naturels »

Tél : 02.69.60.92.71

Courriel : damien.rousseau@developpement-durable.gouv.fr

Jean-François LE ROUX, chef du SEPR

Téléphone : 02 69 63 31 94

Courriel : jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr